

# TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE DE SKHIRAT

## DOSSIER CONCOURS

CADRE DU BILAN CONTRACTUEL D'EXPLOITATION

PIECE 2-2

## SOMMAIRE

<b>1. GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>2. BILAN CONTRACTUEL D'EXPLOITATION.....</b>	<b>4</b>
2.1 FLUX DE POLLUTION ENTRANTS.....	4
2.2 VOLUMES ADMIS .....	4
2.3 PRODUCTION DE BOUE.....	4
2.4 RENOUELEMENT DU MATERIEL .....	5
<b>3. CADRE DU BILAN CONTRACTUEL D'EXPLOITATION .....</b>	<b>5</b>
3.1 COUT CONTRACTUEL ANNUEL D'EXPLOITATION.....	5

## 1. GENERALITES

Le bilan contractuel d'exploitation est établi sur la base des flux moyens annuels définis ci-après.

Tous les coûts sont donnés en Dirhams marocains (MAD) hors taxes.

Les coûts unitaires pour l'évacuation des boues, la mise en dépôt au niveau des décharges, les réactifs et le personnel sont définis et précisés par l'Entrepreneur. Ils sont en cohérence avec le bilan prévisionnel d'exploitation.

Les coûts d'exploitation sont établis sur la base des consommations garanties par l'Entrepreneur.

L'inventaire des prestations indiqué ci-après est présenté à titre d'exemple et ne préjuge pas des solutions techniques à proposer. Il est à adapter aux solutions présentées par les concurrents.

En revanche, le niveau de détail présenté par ce cadre est un minimum à respecter.

## 2. BILAN CONTRACTUEL D'EXPLOITATION

Les flux et charges entrants à prendre en compte sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.  
Les valeurs de DBO<sub>5</sub>, MES et débits entrants indiqués par le Maître d'Ouvrage dans les tableaux ci-dessous constituent les valeurs de référence pour chaque année servant au calcul de la rémunération de l'exploitant (DBO<sub>5n</sub>, MES<sub>n</sub>, Q<sub>n</sub>), tel que défini à l'article 14 du CCAF-Exp.

Les valeurs de boues humides déshydratées non chaulées indiquées par l'Entreprise dans le tableau du § 2.33 ci-dessous constituent les valeurs de référence pour chaque année servant au calcul de la rémunération de l'exploitant (B<sub>n</sub>), tel que défini à l'article 14 du CCAF-Exp.

### 2.1 FLUX DE POLLUTION ENTRANTS

Les coûts d'exploitation annuels sont établis sur la base de l'évolution des charges journalières de référence suivantes :

Année		2024	2028	2032	2036
DBO <sub>5</sub>	kg/j	3 000	4 000	5 600	6 800
MES	kg/j	2 625	3 500	4 900	5 950

### 2.2 VOLUMES ADMIS

Les coûts d'exploitation annuels sont établis sur la base de l'évolution des débits journaliers de référence suivants :

Année		2024	2028	2032	2036
Débit moyen total	m <sup>3</sup> /j	7 500	10 000	14 000	17 000
Débit de pointe horaire	m <sup>3</sup> /h	650	860	1 180	1 400

### 2.3 PRODUCTION DE BOUE

Le tableau des productions de boues ci-dessous est renseigné par l'Entreprise :

Production annuelle		TRANCHE FERME		TRANCHE CONDITIONNELLE			
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Boues humides déshydratées non chaulées (m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup>						

## 2.4 RENOUELEMENT DU MATERIEL

L'Entrepreneur dresse une liste détaillée prévisionnelle du matériel à renouveler pour chaque année pendant 6 années d'exploitation (1 année ferme + 5 années conditionnelles).

Pour les six années d'exploitation (année 1 à 6), il est dressé un tableau selon le modèle ci-dessous :

	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE				
	2024 DMA HT	2025 DMA HT	2026 DMA HT	2027 DMA HT	2028 DMA HT	2029 DMA HT
<b>Ouvrage X :</b>						
Équipement 1						
Équipement 2...						
Équipement x						
<b>Bâtiment X :</b>						
Équipement 1						
Équipement 2...						
Équipement x						
<b>Total</b>						
<b>Total : Eq DMA HT</b>						

## 3. CADRE DU BILAN CONTRACTUEL D'EXPLOITATION

### 3.1 COUT CONTRACTUEL ANNUEL D'EXPLOITATION

	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE				
	2024 DMA HT	2025 DMA HT	2026 DMA HT	2027 DMA HT	2028 DMA HT	2029 DMA HT
<b>CHARGES FIXES</b>						
Frais du personnel						
Autres charges fixes à préciser						
<b>Sous-total Charges fixes</b>						
<b>CHARGES PROPORTIONNELLES</b>						
Energie électrique						
Produits de traitement						
Traitement des eaux						
Traitement des boues						
Traitement des odeurs						
Évacuation des déchets et boues						
<b>Sous-total Charges proportionnelles</b>						
<b>RENOUELEMENT DU MATERIEL</b>						
<b>ENTRETIEN MATÉRIEL ET OUVRAGES</b>						
<b>TOTAL COUT CONTRACTUEL D'EXPLOITATION (C)</b>						

Le Directeur des Achats  
Adil HAMDAN